

PLAN LOCAL de développement durable

2022 - 2032

SYNTHÈSE



CONCEPTION GRAPHIQUE

Aurélie Mathieu, chargée de communication de la mairie de Cesson

RÉDACTION

Nina Frémy, chargée de mission développement durable de la mairie de Cesson

Charlyne Péculier, adjointe au maire de Cesson déléguée au développement durable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

RELECTURE

Marie Guitard, directrice de la communication et de la vie citoyenne de la mairie de Cesson

MASCOTTE

Mourad Ahamout, dessinateur



Le sommaire

LES ÉDITOS	4
LA PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	7
LES OBJECTIFS PAR THÉMATIQUE.....	10
LES ACTIONS PAR THÉMATIQUE.....	12
L'environnement et la biodiversité	12
Les déchets	16
L'alimentation.....	18
Les mobilités.....	20
Les énergies et les ressources.....	22
La vie économique.....	24
Le lien social.....	26
Les solidarités.....	28
La gouvernance.....	30
LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ACTIONS	32

EDITOS

Non pas comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, à Cesson, nous faisons du développement durable depuis de nombreuses années en ayant parfaitement conscience de le faire et des raisons de le faire. Nous aurions pu continuer ainsi. Nous avons voulu aller plus loin et penser Cesson comme la ville de demain, équitable, durable et dynamique. Ainsi est née l'idée d'un Plan Local de Développement Durable afin de structurer ces actions. Cet engagement de campagne est tenu, nous allons maintenant nous attacher, tous ensemble, à le mettre en pratique.

L'élaboration de ce Plan Local de Développement Durable a été l'occasion d'une large concertation auprès des Cessonnaises et des Cessonnois, du personnel communal, de partenaires institutionnels ou non et des élus. Cette démarche débouche sur un plan qui s'attache à conserver les acquis tout en atteignant de nouveaux objectifs ambitieux et profitables pour la population.

Ce qui me réjouit le plus dans cette action c'est de voir que nos jeunes élus des conseils communaux enfants et jeunes se sont emparés de ce plan et de ces actions. Ils en ont été aussi une cheville ouvrière non négligeable. Nous avons souhaité ce plan pour les générations futures, merci à elles de le faire vivre.

Je remercie celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan et en particulier mon adjointe, Charlyne Péculier qui a mis toute son énergie au service du bien commun pour que ce Plan Local de Développement Durable soit à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

Olivier CHAPLET, Maire de Cesson

L'élaboration du Plan Local de Développement Durable s'est révélée être une formidable aventure. Pendant toute une année, plus de 500 personnes ont contribué à la définition d'une trajectoire en faveur de la transition écologique, de la vie économique et de la cohésion sociale à Cesson. Ces moments de partage d'idées et d'expériences se sont tenus sous différentes formes – questionnaires, ateliers, rencontres – avec des publics divers – habitants, enfants, institutions, entreprises, associations –. Leur point commun : ils ont tous enrichis le projet pour aboutir à une ambition collective.

Faire du développement durable une boussole dans les politiques publiques ne relève plus d'un choix mais d'une nécessité. Il garantit l'amélioration de la qualité de vie des habitants tout en préservant les ressources pour donner les mêmes chances aux générations futures. Par la protection de la nature, le développement responsable de l'économie et le renforcement des solidarités, le développement durable est avant tout un projet pour une humanité respectueuse et bienveillante.

La sortie de ce Plan Local marque le début d'une nouvelle phase : celle de la concrétisation. 27 objectifs nous guideront qui seront déclinés en 80 actions. Oui, le défi est grand. Mais ce projet n'a pas vocation à être mis en place par quelques personnes. Il doit être l'occasion d'élargir encore la participation, pour que les habitants de Cesson deviennent des partenaires et ambassadeurs du développement durable.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris le temps de donner leur avis et de partager leur expertise. Pour terminer, j'ai une pensée particulière pour Nina Frémy, chargée de mission développement durable à la mairie de Cesson, qui a été le pilier de la construction du Plan Local de Développement Durable par son énergie et sa détermination.

Charlyne PECULIER, Adjointe au Maire de Cesson,
déléguée au Développement Durable et
aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

LA PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Monsieur Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987

Le développement durable s'appuie sur trois piliers, pour un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable :

- La dimension écologique
- La dimension économique
- La dimension sociale

Il vise à répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, qui connaît une croissance de population et de consommation qui met en péril l'équilibre de notre planète. Il a pour objectif de garantir les besoins des habitants tout en préservant nos ressources et notre environnement.

Le développement durable suppose une mobilisation internationale, mais aussi locale. La ville de Cesson est engagée, sous l'impulsion de ses élus municipaux, à participer activement à la transition écologique et solidaire.

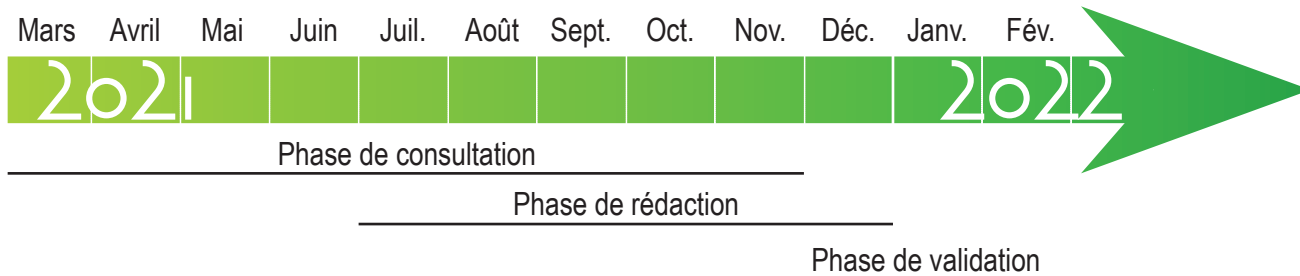
Le Plan Local de Développement Durable est le résultat d'une réflexion collective pour imaginer la ville de demain et faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il traduit concrètement la volonté de la municipalité, avec des objectifs et des actions détaillés par thématique. La réalisation des actions est prévue entre 2022 et 2032, dont la majorité sera lancée dans les quatre années à venir.

9 thématiques

27 objectifs

80 actions

Le calendrier





Le PLAN LOCAL de développement durable, UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

LA DÉFINITION DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Pour assurer la réussite d'une politique publique dédiée au développement durable, une large participation des acteurs locaux est nécessaire. D'abord, il s'agit de définir des objectifs communs et de s'accorder sur une vision durable pour Cesson à partir de l'état des lieux. Ensuite, des actions sont proposées pour venir résoudre les problématiques soulevées. Enfin, la mise en œuvre concrète se met en place avec la coopération des acteurs concernés.

Cette démarche participative permet :

- D'identifier les points de vue de chacun pour être au plus proche du consensus ;
- De s'appuyer sur les expertises et expériences de chacun pour identifier les enjeux ;
- D'accéder à un panel de propositions d'actions pour choisir les solutions les plus adaptées et réalistes ;
- De mobiliser sur le moyen et long terme les acteurs locaux.

CHIFFRES CLÉS

436 réponses à la consultation

(voir annexes n°2, 3 et 4)

377 réponses au questionnaire de consultation des habitants

19 réponses au questionnaire de consultation des jeunes

40 réponses au questionnaire de consultation des agents

66 rencontres

(voir annexe n°1)

20 rencontres avec des élus

16 rencontres avec des représentants d'associations

12 rencontres avec des représentants d'établissements et équipements publics

5 rencontres individuelles avec des habitants

4 rencontres avec des représentants d'entreprises

5 rencontres avec des représentants des services de Grand Paris Sud

20 élus dans le groupe de travail des élus

18 ateliers avec les enfants et les jeunes

(voir annexe n°3)

12 ateliers dans les écoles de Cesson

1 atelier au lycée Sonia Delaunay

4 ateliers avec les Conseils Communaux Jeunes et Enfants

1 ateliers avec les Scouts et Guides de France Sénart

1 rencontre en extérieur avec les habitants

1 journée d'ateliers autour du développement durable avec les agents et les élus

(voir annexe n°4)

LA MÉTHODE DE PARTICIPATION

La méthode a été définie pour garantir la participation de l'ensemble des personnes qui le souhaitent, avec différents degrés d'engagement. Elle a été élaborée en tenant compte des contraintes sanitaires, des moyens humains et financiers disponibles. Le Plan Local de Développement Durable a également été l'occasion de tester de nouvelles approches participatives.

La participation des habitants

Un questionnaire	Avec deux modes de participation : soit à remplir sur un papier glissé dans le Cesson Infos à remettre à l'accueil de la mairie, soit à remplir via un formulaire diffusé sur les réseaux sociaux et le site internet. 377 habitants ont répondu (167 réponses papier, 270 réponses en ligne). La synthèse de cette consultation est disponible (annexe n°2).
Des entretiens sur demande	Les habitants avaient la possibilité de contacter la mairie pour approfondir le sujet lors d'un entretien. Quatre entretiens ont été organisés.
Une rencontre à Montbréau	Le 10 novembre 2021, en partenariat avec la Maison des Loisirs et de la Culture et le bailleur social 3F, une rencontre a été organisée dans le quartier de Montbréau. Sous-représentés dans les questionnaires, les habitants ont ainsi pu partager leurs idées et leurs besoins. Ce type d'événement sera reconduit dans les autres quartiers de la ville.
Un stand participatif à la fête de la ville	Organisée exceptionnellement en septembre 2021 du fait de la crise sanitaire, la fête de la ville a été l'occasion de recueillir les idées des habitants avec l'aide des Conseils Communaux Jeunes et Enfants. Des post-its ont été mis à leur disposition pour inscrire des suggestions sur un panneau.

La participation des enfants et des jeunes

Des ateliers dans les écoles	12 ateliers ludiques ont été organisés dans les écoles primaires de la ville et 1 au lycée Sonia Delaunay. Les plus petits ont dessiné une fresque sur la ville du futur, tandis que les plus grands ont partagé leurs idées au travers d'un brainstorming.
Des ateliers avec les Conseils Communaux Jeunes et Enfants	Les Conseils Communaux Jeunes et Enfants sont des acteurs actifs de la démocratie cessonnaise. Ils fourmillent d'idées, qu'ils ont partagées autour de 4 ateliers.
Un questionnaire	Un questionnaire, inspiré de celui des habitants, a été envoyé par email aux enfants et jeunes des Conseils Communaux. 19 réponses ont été reçues.

La participation des agents

Un questionnaire	Un questionnaire a été relayé auprès de tous les agents de la commune. 40 personnes y ont répondu.
Des entretiens	Des entretiens individuels et en groupe ont été organisés tout au long de l'élaboration du Plan Local de Développement Durable, avec la plupart des services de la ville.
Des ateliers participatifs	Le 19 novembre 2021, une journée a été dédiée au développement durable au sein de la mairie. Les agents et les élus ont participé à des ateliers pour finaliser la construction du Plan Local de Développement Durable (annexe n°4).

La participation des élus

Un groupe de travail	Le groupe de travail composé de 20 élus a participé activement à 5 réunions entre mars et juin 2021. Ils ont partagé leurs objectifs et leurs idées.
Des entretiens	Les élus délégués ont participé à des entretiens pour recueillir leurs idées et mettre en cohérence leurs projets avec le Plan Local de Développement Durable.
Des ateliers participatifs	Le 19 novembre 2021, une journée a été dédiée au développement durable au sein de la mairie. Les agents et les élus ont participé à des ateliers pour finaliser la construction du Plan Local de Développement Durable (annexe n°4).

La participation des partenaires stratégiques

Des entretiens	Les partenaires stratégiques (associations, établissements publics, Grand Paris Sud, villes voisines, etc) ont été associés via des entretiens.
----------------	---



Les objectifs par thématique

L'environnement et la biodiversité

- Sensibiliser les habitants sur l'environnement et la biodiversité
- Préserver les espaces verts et la biodiversité
- Protéger les habitants des conséquences du réchauffement climatique

Les déchets

- Réduire sensiblement la production de déchets
- Augmenter la part de déchets recyclés ou traités biologiquement
- Lutter contre les dépôts illégaux de déchets, communément appelés les « dépôts sauvages »

L'alimentation

- Permettre aux habitants d'accéder à des produits frais, de saison et de qualité près de chez eux
- Participer à la sensibilisation de la population sur l'alimentation durable
- Améliorer la qualité des repas dans la restauration scolaire et y réduire le gaspillage alimentaire

Les mobilités

- Permettre une circulation apaisée
- Favoriser les mobilités douces
- Réduire l'utilisation individuelle de la voiture à moteur thermique

Les énergies et Les ressources

- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer la gestion et la qualité de l'eau
- Favoriser le recours aux énergies bas carbone

La vie économique

- Impliquer les acteurs économiques dans la vie de la commune
- Développer l'engagement solidaire et environnemental des acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité des commerces locaux

Le Lien social

- Permettre aux habitants de se rencontrer
- Renforcer la cohésion entre les habitants
- Favoriser le lien intergénérationnel

Les solidarités

- Lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalité
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie
- Accompagner les associations dans la mise en oeuvre de leurs actions

La gouvernance

- Inciter les habitants à devenir acteurs de leur ville
- Rendre plus transparentes les décisions prises par les élus
- Faire participer les habitants à la prise de décision



Les actions par thématique

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Les problématiques identifiées

Des espaces verts et boisés à préserver. Cesson bénéficie de nombreux espaces verts et prairies entretenues (38 hectares) ainsi que des bois et forêts (165 hectares). Les habitants y sont particulièrement attachés : selon eux, les protéger est la priorité pour la transition écologique¹. Ces espaces verts et boisés sont à la fois garants du maintien de la qualité de vie à Cesson et des atouts majeurs pour faire face aux défis écologiques.

Pourtant, l'urbanisation croissante est inévitable, au regard de la crise du logement en Île-de-France et du respect des lois en vigueur sur le logement social. Fin 2020, 743 000 personnes ont demandé un logement social dans la région, alors que seulement 60 000 ont été attribués dans l'année².

Cette urbanisation se doit d'être équilibrée et respecter la politique "zéro artificialisation nette" qui consiste à limiter la consommation d'espaces verts et de "rendre à la nature" les parcelles consommées. Pour cela, la démarche adoptée par la municipalité est d'éviter l'extension de la ville et de favoriser la densification du cœur urbain (centre-ville, gare), en s'attachant au maximum à conserver le patrimoine naturel.

Une biodiversité à protéger. La perte de la biodiversité est une réalité internationale. 1 million d'espèces sont menacées, notamment à cause de la dégradation des milieux naturels et de la pollution³. En France, la population d'oiseaux a diminué de presque 30 % depuis les années 1990⁴.

Ces chiffres sont alarmants à plusieurs égards. En effet, la disparition d'espèces (en majorité des petits animaux, insectes et végétaux) a une conséquence directe sur l'homme. Plus un écosystème bénéficie d'une biodiversité variée, plus il est protégé des inondations, mouvements de terrain, etc. La biodiversité agit aussi sur notre santé, puisqu'elle assure une meilleure qualité de l'air, de l'eau, réduit les risques de diffusion des virus et améliore les qualités nutritives des sols.

À Cesson, la gestion différenciée des espaces verts et la réhabilitation du parc urbain a permis de favoriser la diversité des espèces. 80 espèces végétales ont été recensées sur la Plaine du Moulin à Vent, 130 dans le parc urbain⁵. De nombreux insectes et oiseaux sont aujourd'hui observés grâce à l'amélioration de l'entretien de ces espaces.

Des risques naturels et climatiques. La population est exposée à des risques majeurs, qui sont augmentés avec le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. La hausse des températures provoque des canicules plus régulières et plus intenses mais aussi des feux de forêt plus fréquents.

À Cesson, un Plan Communal de Sauvegarde disponible sur le site de la ville permet de définir les risques propres à la commune et de déterminer un plan d'action pour réagir en cas de crise.

1 Annexe n°2 du Plan Local de Développement Durable,

2 Comité régional de l'habitat

3 Rapport 2019 de IPBES

4 Selon une étude de 2020 menée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux.

5 Inventaire de la faune et de la flore à Cesson (Seine-et-Marne Environnement)

Le champ d'action de la mairie

L'environnement est l'une des compétences premières de la municipalité. Avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, des règles et des orientations sont définies pour aménager la ville et protéger les espaces naturels. Elle gère également les espaces verts grâce aux services techniques.

La région est la cheffe de file de la biodiversité et élabore avec l'État un schéma régional de cohérence écologique. L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France a acquis la forêt de Bréviande et a accompagné la réhabilitation du parc urbain de Cesson-la-Forêt.

quelques actions déjà réalisées

- La gestion différenciée des espaces verts
- Le label "Terre saine" remis à Cesson grâce à l'adoption du zéro pesticide dans cette gestion
- La réhabilitation du parc urbain
- L'inventaire de la faune et la flore avec Seine-et-Marne Environnement
- Deux espaces d'éco-pâturage

Les objectifs

- Sensibiliser les habitants sur l'environnement et la biodiversité
- Préserver les espaces verts et la biodiversité
- Protéger les habitants des conséquences du réchauffement climatique

- **Mettre en place des balades nature annuelles**

Les balades nature permettent aux habitants de découvrir la ville sous l'angle de son environnement et de sa biodiversité, notamment pour les nouveaux habitants.

- **Développer une flore mellifère**

La flore mellifère favorise l'implantation de ruches car ces plantes produisent du nectar et du pollen de bonne qualité pour les abeilles. Cette action vise à augmenter la population d'abeilles sur la commune, nécessaire à l'équilibre de notre écosystème.

- **Protéger la migration des batraciens**

Entre février et avril, une population importante de crapauds traverse chaque année les routes et les jardins de Cesson-la-Forêt pour rejoindre un étang. Cette traversée est dangereuse pour ces animaux protégés, dont une partie se fait écraser avant d'arriver à destination. Ainsi, les actions seront multipliées pour sensibiliser (panneaux explicatifs, communication sur la migration, etc.) et protéger les batraciens sur le long terme en partenariat avec l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France.

- **Créer un troisième site d'éco-pâturage**

Partenaires de la biodiversité, des boucs et des chevreaux broutent des parcelles de pelouse dans les quartiers de la Plaine du Moulin à Vent et de Cesson-la-Forêt. Cette action écologique, qui réduit aussi les nuisances sonores, sera recréée sur un troisième site dans la commune.

- **Mettre en place des panneaux explicatifs sur la biodiversité**

Cette action a pour objectif de valoriser la biodiversité en donnant des informations aux habitants via des panneaux explicatifs sur les différentes espèces présentes et comment les protéger.

- **Installer des nichoirs pour oiseaux**

Les nichoirs pour oiseaux, qui peuvent être installés dans les parcs, les écoles, etc, permettent de protéger les espèces et favoriser la biodiversité.

- **Mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants**

Afin de protéger les chats errants et d'arrêter leur prolifération, une campagne de stérilisation sera mise en place à Cesson.

- **Aménager le Bois des Saints-Pères**

Le Bois des Saints-Pères est un espace boisé de 19,5 hectares, qui sera ouvert au public par le biais d'un chemin forestier traversant sud-est, nord-ouest.

- **Planter des arbres fruitiers et des haies gourmandes**

Des arbres fruitiers et des haies gourmandes seront plantés dans la commune pour permettre aux habitants de cueillir eux-mêmes les fruits.

- **Éditer un guide éco-citoyen**

Ce guide sera mis à disposition des habitants pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens et au respect de l'environnement à Cesson.

- **Organiser une journée annuelle inter-écoles autour du développement durable**

Une fois par an, les enfants des écoles de la ville se réuniront autour de jeux et d'ateliers ludiques en rapport avec le développement durable.

- **Organiser une journée annuelle du développement durable**

Une journée consacrée au développement durable sera organisée par la mairie de Cesson tous les ans, qui comprendra le Clean'Up Day, des ateliers pour les enfants et les adultes et des stands d'acteurs engagés sur le développement durable.

- **Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de jardinage**

En collaboration avec des habitants et des associations, les Cessonnais volontaires pourront apprendre les bons gestes de jardinage.

- **Créer un parcours ludique du développement durable**

Un parcours ludique, à destination des familles, sera implanté sur la commune pour découvrir la ville et mieux connaître son environnement.

- **Sensibiliser les habitants à chaque manifestation de la ville**

Chaque manifestation organisée par la mairie est l'occasion de sensibiliser les habitants aux bons gestes et de les faire participer aux actions de développement durable.

- **Créer un permis de végétaliser**

Encadré par la mairie, le permis de végétaliser permet aux habitants volontaires de jardiner dans l'espace public, avec des aménagements prévus à cet effet.

- **Créer une forêt Miyawaki**

La forêt Miyawaki est une forêt dense sur un espace restreint avec différentes essences d'arbustes et d'arbres, qui permet de créer un îlot de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur.

- **Créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public**

Afin de protéger les habitants lors des périodes de fortes chaleurs, des arbres seront plantés pour créer des ombrages.

LES DÉCHETS

Les problématiques identifiées

Un coût important supporté en partie par les collectivités. Pour 11 000 habitants, le coût aidé de la collecte et du traitement des déchets dépasse le million d'euros par an⁶. Ainsi, la maîtrise des coûts et la réduction de la production de déchets sont indispensables avec l'augmentation de la population.

Un impact environnemental. En France, chaque ménage produit en moyenne 568 kg par an, dont 65 % sont recyclés, 29 % éliminés et 6 % valorisés par l'énergie. Le recyclage permet d'éviter 17 millions de tonnes de matières premières et 20 millions de tonnes de CO2 par an en moyenne⁷. 89 % des Français trient leurs emballages, dont 51 % systématiquement⁸. À Cesson, 95 % des répondants à la consultation sur le développement durable ont déclaré trier leurs déchets⁹. Actuellement, 72 % des déchets contenus dans le bac d'ordures ménagères sont compostables ou recyclables¹⁰.

En revanche, le traitement des déchets représente tout de même 3 % des émissions de gaz à effet de serre en France¹¹. Il faut donc réfléchir à des solutions pour réduire l'utilisation d'emballages et le gaspillage alimentaire.

Dans les forêts de Seine-et-Marne, plus de 1 000 tonnes de déchets divers, dont 27 tonnes d'amiante, ont été collectés en 2015, soit un coût total de 660 000 euros¹².

Des évolutions à venir. Dans l'agglomération Grand Paris Sud, la consigne de tri est différente d'une commune à l'autre, ce qui peut créer des confusions importantes. Début 2022, la consigne de tri devrait être harmonisée sur tout le territoire français. Certains syndicats comme le

SMITOM-LOMBRIC, dont dépend Cesson pour le traitement, ne sont pas encore prêts à cette extension qui demande des investissements importants. De plus, des changements vont survenir à partir de 2023 avec la réduction des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères. Un passage par semaine sera organisé dans les zones pavillonnaires et les petits collectifs ciblés, ainsi que la généralisation de la collecte d'encombrants sur rendez-vous dans ces mêmes zones. D'ici 2025, Grand Paris Sud devra aussi définir des solutions de tri à la source des biodéchets pour tous les habitants.

Toutes ces évolutions amènent à réfléchir à des solutions conjointes avec Grand Paris Sud pour accompagner le bouleversement des habitudes dans le geste de tri.

Le champ d'action de la mairie

La compétence de la collecte en porte-à-porte des déchets a été déléguée à Grand Paris Sud. Ces derniers sont ensuite traités par le syndicat intercommunal SMITOM-LOMBRIC.

À Cesson, les ordures ménagères sont collectées les mardis et vendredis, les déchets verts les lundis entre mars et décembre, les encombrants les mardis et les emballages les jeudis. Le verre peut être déposé dans les 11 points d'apport volontaire. Les vêtements et les tissus peuvent être déposés dans un container à côté du cimetière rue Maurice Creuset.

La commune collabore avec Grand Paris Sud et le SMITOM-LOMBRIC pour signaler les problèmes liés aux déchets et sensibiliser les habitants notamment via les médiateurs du tri ou des animations.

6 Rapport d'activité 2020 du SMITOM-LOMBRIC

7 ADEME

8 Chiffres-clés 2020 CITEO

9 Annexe n°2

10 Rapport 2020 sur la situation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en matière de développement durable

11 CITEPA, rapport Secten 2020

12 Rapport 2016 « Région Île-de-France propre »

quelques actions déjà réalisées

- Une campagne de communication et des opérations locales autour des incivilités (panneaux signalétiques, distribution de sacs à déjection canine et verbalisation des gestes polluants) des filières de ramassage des bouchons, des piles et des téléphones à la mairie.
- Une semaine « anti-gaspi » réalisée en 2017 et 2018 dans toutes les cantines de la commune
- L'organisation d'un Clean Up Day chaque année au mois de septembre depuis 2018

Les objectifs

- Réduire sensiblement la production de déchets
- Augmenter la part de déchets recyclés ou traités biologiquement
- Lutter contre les dépôts illégaux de déchets, communément appelés les « dépôts sauvages »

Les 8 actions

- **Mettre en place un service ville propre**

Ce service sera la combinaison de trois actions pour rendre notre ville plus propre : la sensibilisation des habitants, le ramassage des déchets déposés sur la voie publique et la sanction en cas de non-respect de la loi.

- **Augmenter le nombre de journées de nettoyage solidaire**

Chaque année au mois de septembre, la municipalité organise sous l'impulsion des Conseils Communaux Jeunes et Enfants une matinée de ramassage des déchets appelée "Clean'Up Day". En partenariat avec des associations, commerçants ou entreprises, ces journées seront mul-

tipliées dans l'année pour rendre notre ville plus propre.

- **Adhérer à la semaine européenne de la réduction des déchets**

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative visant à promouvoir la réalisation d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets durant une même semaine en novembre.

- **Créer une ressourcerie**

Une ressourcerie est une structure de récupération et de ventes de biens d'occasion. Elle permet de réduire les déchets, principalement les encombrants, et pourrait être un point d'apport des produits invendus des magasins.

- **Mettre en place des composteurs collectifs**

Pour que les habitants puissent valoriser leurs biodéchets, des composteurs collectifs seront installés dans les résidences ou sur la voie publique, à l'initiative des habitants et en partenariat avec Grand Paris Sud.

- **Faire distribuer un kit de sensibilisation par les commerçants**

Pour inciter à la réduction et à la valorisation des déchets, les commerçants seront invités à distribuer un kit pratique créé par la mairie et Grand Paris Sud.

- **Mettre en place des points d'apport pour des déchets spécifiques (bouchons, piles, ampoules, etc.) et mieux communiquer sur leur emplacement**

Des points d'apport seront créés pour recycler ces déchets et une communication permettra aux habitants de connaître leur emplacement.

- **Installer des poubelles en extérieur avec deux sacs pour le tri sélectif**

Pour rendre la ville plus propre et favoriser le recyclage, des poubelles en extérieur seront installées avec deux sacs pour le tri sélectif.

L'ALIMENTATION

Les problématiques identifiées

Un enjeu de santé publique. En France, près d'un Français sur deux est en situation d'obésité (17 %) ou de surpoids (30 %). Les jeunes sont de plus en plus touchés puisque 9,2 % des 18-24 ans sont atteints d'obésité en 2020 contre 5,4 % en 2012¹³.

Selon un rapport du ministère de la Santé et des Solidarités, « de nombreux travaux scientifiques ont démontré l'incidence de l'inadéquation des apports alimentaires, de la sédentarité et de l'insuffisance de l'activité physique sur le développement de certains cancers, de maladies cardio-vasculaires, du diabète, de l'obésité, de l'ostéoporose ainsi que sur diverses déficiences. Elle est un facteur majeur de la mortalité et de la morbidité en France ».

Des initiatives comme l'application Yuka ou le nutri-score permettent de mieux appréhender l'impact des produits alimentaires sur la santé.

Une question financière. L'alimentation représente 20 % du budget des ménages¹⁴. Plus le niveau de vie des ménages est faible, plus la part de l'alimentation dans le budget est élevée. En France, 3,5 millions de personnes subissent de l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire ne peuvent pas accéder en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée¹⁵.

Un impact environnemental. Aujourd'hui, 61 % des Français s'intéressent à l'impact de leur alimentation sur l'environnement¹⁶. Les marchés et les AMAP (Associations de maintien de l'agriculture paysanne) sont de plus en plus plébiscités par les consommateurs. En effet, les choix alimentaires actuels (produits transformés, alimentation riche en graisses, sucres et protéines, fruits et

légumes disponibles en toute saison) ont un lourd impact sur notre environnement. L'alimentation représente le quart des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année (soit 150 kg par an par habitant)¹⁷.

Le champ d'action de la mairie

La compétence de l'alimentation est attribuée à l'État. Aucune collectivité territoriale n'est dotée d'une compétence dans ce domaine mais beaucoup se saisissent de cette question, notamment au travers de la restauration collective.

À Cesson, nous avons 5 restaurants scolaires dont bénéficient environ 930 enfants à partir de 3 ans, ainsi que les accueils de loisirs. Les cantines sont livrées chaque jour par notre prestataire Elior qui respecte un certain nombre de critères, dont la sélection des produits qui doit privilégier :

- Les produits frais et de saison
- Les produits surgelés de qualité supérieure
- Les viandes, poissons et volailles labellisés
- La fourniture de denrées alimentaires issues de modes de production respectueux de l'environnement

Le gaspillage alimentaire représente environ 7,7 tonnes dans les restaurants scolaires de la ville, soit 35 700 euros de gaspillage sur 140 jours.

La municipalité travaille également avec Elior pour le portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

13 Étude 2020 de la Ligue nationale contre l'obésité

14 INSEE

15 Banque Alimentaire

16 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

17 ADEME

quelques actions déjà réalisées

- Un marché le samedi matin devant la mairie (fruits et légumes, poisson, poulet, miel, charcuterie, pain, etc.)
- Un distributeur de fruits et légumes accessible 24/24h 7/7j au Jardin Sous le Vent
- Un contrat avec Elios qui favorise l'alimentation durable dans les cantines et le portage des repas

Les objectifs

- Permettre aux habitants d'accéder à des produits frais, de saison et de qualité près de chez eux
- Participer à la sensibilisation de la population sur l'alimentation durable
- Améliorer la qualité des repas dans la restauration scolaire et y réduire le gaspillage alimentaire

Les 5 actions

- **Favoriser la vente de produits alimentaires locaux sur la commune**

Les initiatives des producteurs locaux seront soutenues et encouragées sur la commune.

- **Mettre en place un « Plan cantines durables »**

Ce plan permet de définir et de mettre en place des actions autour de la qualité de la nourriture, de la réduction de l'impact environnemental, de la valorisation des déchets et de la réduction du gaspillage alimentaire.

- **Remettre en place le concours scolaire pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines**

Le concours scolaire organisé dans les cantines a permis de sensibiliser les enfants à la réduction du gaspillage alimentaire. Il sera remis en place en même temps que le Plan Cantines Durables.

- **Collaborer avec les apiculteurs locaux**

Les apiculteurs locaux sont des acteurs de la biodiversité et du bien manger. Des démarches communes seront organisées pour valoriser leurs produits et leurs actions.

- **Faire une étude sur la création d'une place de marché à la Plaine du Moulin à Vent**

Afin de permettre aux habitants de la Plaine du Moulin à Vent d'accéder à un marché de proximité, une étude sera réalisée pour apprécier la viabilité de ce projet.

LES MOBILITÉS

Les problématiques identifiées

Un impact environnemental. Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre de France (31 %). La voiture individuelle représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, suivie par les poids lourds. Bien que l'efficacité énergétique des véhicules se soit améliorée, le nombre de kilomètres parcourus a progressé de 41 % depuis 1990¹⁸.

À Cesson, 67,4 % des actifs cessonçais utilisent la voiture pour se rendre au travail. 45,5 % des ménages possèdent deux voitures ou plus, contre 34,4 % à l'échelle nationale¹⁹. Même si la commune est desservie par le RER D et un réseau de bus, les habitants relatent des difficultés quotidiennes liées aux transports en commun (retards, mauvaise connexion intra-départementale, contraintes horaires, etc.).

Favoriser les modes de déplacements doux ne semble pas être la priorité des habitants de Cesson dans leurs actions écologiques individuelles. Près de 53 % des Cessonçais ne privilégient pas les déplacements à pied ou à vélo. Pourtant, les mobilités douces sont plébiscitées par la population et leur développement arrive en deuxième position des objectifs pour la transition écologique²⁰.

Un secteur en pleine révolution. Les transports connaissent une révolution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'abord, des solutions alternatives aux carburants d'origine pétrolière sont proposées, comme l'électrique, l'hydrogène ou l'utilisation de biocarburants.

Ensuite, la population est incitée à faire évoluer ses habitudes en matière de mobilités, lorsque cela est possible. Les collectivités territoriales et

l'État investissent dans les transports en commun ainsi que dans le développement des pistes cyclables (avec 10 000 km en plus depuis 5 ans).

Un enjeu social. Les ménages réservent 14 % de leurs revenus dans les transports, dont 81 % pour la voiture et 11 % pour les transports collectifs. En Île-de-France, la part de budget pour les transports collectifs est plus élevée. Chez les 10 % les plus modestes, c'est 21,3 % du revenu disponible qui est consacré aux transports, lié en majorité à des déplacements impératifs comme se rendre au travail²¹.

En France, l'accès aux transports est fortement inégal, selon le territoire ou le niveau de revenus. La dépendance à la voiture est encore majoritaire dans les milieux ruraux et péri-urbains. Le seul développement des modes alternatifs de déplacements doit s'accompagner aussi d'une sensibilisation au changement d'habitudes voire d'un coup de pouce financier.

Le champ d'action de la mairie

La mairie de Cesson n'est pas compétente en matière de transports en commun, ni sur le RER, ni sur le réseau de bus qui sont organisés par Île-de-France Mobilités, le syndicat des transports de la région. Des échanges réguliers ont lieu avec les différents partenaires afin de porter les intérêts des habitants.

En revanche, la commune est responsable de l'aménagement de la voirie et de la signalisation. Sur les axes qui lui appartient, elle peut donc développer des pistes cyclables et des chemins piétons. Elle assure également la sécurité routière et peut décider de baisser la vitesse en ville.

18 CITEPA, rapport Secten 2020

19 INSEE

20 Annexe n°2

21 INSEE

quelques actions déjà réalisées

- Le développement de pistes cyclables et de voies partagées
- La réduction de la vitesse à 30 km/h sur certains axes
- L'installation de bornes de recharge électrique sur le parking de la mairie

Les objectifs

- Permettre une circulation apaisée
- Favoriser les mobilités douces
- Réduire l'utilisation individuelle de la voiture à moteur thermique

Les 10 actions

- **Définir des zones de partage et des zones à 30km/h**

Pour une circulation apaisée et protéger les piétons, la réduction de la vitesse dans la commune est nécessaire, en particulier aux abords des zones résidentielles.

- **Augmenter le parc des bornes de chargement pour les véhicules électriques**

Les véhicules électriques bénéficieront de nouvelles bornes de recharge dans plusieurs parkings publics ou privés de la commune.

- **Remplacer progressivement les véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques dans le parc automobile de la mairie**

Le parc automobile comprend 24 véhicules. Au fur et à mesure, ils seront remplacés par des véhicules électriques pour réduire l'empreinte carbone de la mairie.

- **Installer des parkings de covoiturage**

Le recours au covoiturage sera incité via l'aménagement de places de parking réservées.

- **Aménager un chemin de promenade inter-quartiers**

Un chemin de promenade sera aménagé et reliera l'ensemble des quartiers.

- **Doubler le réseau de pistes cyclables**

Aujourd'hui, Cesson est doté de 12 km de pistes cyclables qui seront doublées pour rouler à vélo dans l'ensemble de la commune.

- **Communiquer sur la subvention régionale pour l'achat d'un vélo électrique**

La Région Île-de-France offre jusqu'à 500 euros de subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Les Cessonais désireux d'en acheter peuvent se tourner vers cette aide.

- **Installer des parkings à vélo**

Des parkings seront installés pour sécuriser les vélos et ainsi favoriser son utilisation.

- **Améliorer la signalétique pour les mobilités douces**

Des panneaux signalant les voies piétonnes et cyclables seront installés dans l'espace public, afin de favoriser le recours aux déplacements doux.

- **Distribuer une carte des pistes cyclables et voies piétonnes**

Une carte des mobilités douces sera distribuée aux Cessonais pour faciliter leurs déplacements à pied ou à vélo.

LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES

Les problématiques identifiées

Un impact environnemental. L'industrie de l'énergie émet 10 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dues à la production et la combustion des énergies²². L'utilisation de l'électricité, du gaz ou du fioul a des conséquences sur l'environnement qui varient selon l'énergie choisie. La chaudière fioul émet 324 gCO₂e/kWh, contre 147 gCO₂e/kWh pour un radiateur électrique²³. D'ici 2023, l'installation de chaudières au fioul sera interdite.

L'électricité peut être produite par différentes sources. En France, le nucléaire représente 67,1 % de la production, 13 % pour l'hydraulique et 7,9 % pour l'éolien²⁴. Les centrales à charbon, qui émettent 1 058 grammes de CO₂ par kWh, ont presque disparu du paysage français.

Les énergies fossiles représentent aujourd'hui près de 60 % de l'énergie consommée contre 25 % pour l'électricité. Atteindre la neutralité carbone promise par la France en 2050, suppose de renforcer l'électrification, développer les énergies renouvelables et baisser la consommation d'énergie²⁵. Ce défi demande une mobilisation individuelle et collective.

De plus, ¾ du parc immobilier français se situent dans les classes énergétiques D, E, F et G et consomment plus de 150 kWh par m² et par an²⁶. Des aides financières telles que MaPrimeRénov' permettent d'entamer des travaux de rénovation énergétique.

Des ressources en eau à préserver.

L'eau potable représente 17 % de la consommation en eau sur le territoire. En moyenne, chaque Français consomme 146 litres par jour, dont 40 % pour les soins du corps (douche, bain)²⁷. La réduction de l'utilisation de l'eau potable est possible, en ayant une gestion responsable. Par exemple, un récupérateur d'eau de pluie peut être installé pour le jardinage ou le lavage de la voiture.

En 2019, 86 départements ont été soumis à des restrictions d'eau pendant l'été dans le cadre de "plans sécheresse"²⁸. Ce phénomène est de plus en plus fréquent avec le dérèglement climatique qui entraîne de fortes chaleurs.

Une hausse des coûts. La précarité énergétique touche 5 millions de ménages en France. 14 % des ménages français consacrent plus de 10 % de leurs revenus dans la dépense d'énergie pour leur logement²⁹. 20 % des Français ont déclaré avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement en 2021, contre 14 % en 2020³⁰.

En octobre 2021, le gaz a augmenté de 12,6 %. L'électricité aurait dû augmenter de 12 % en février 2022, mais la hausse a été bloquée à 4 %³¹.

Exception pour l'eau : au 1er janvier 2022, les Cessonnais verront leur facture baisser suite au choix de rejoindre Eau de Grand Paris Sud, le service public de l'eau de l'agglomération.

22 CITEPA, rapport Secten 2020

23 ADEME

24 Rapport RTE 2020

25 Rapport RTE « Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 »

26 ADEME

27 OFB

28 MTE - MAA, Proluvia, 2020

29 ONPE

30 Baromètre énergie-info 2021 du médiateur national de l'énergie

31 Ministère de la Transition écologique

Le champ d'action de la mairie

Grand Paris Sud a mis en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) depuis 2019. Les intercommunalités à fiscalité propre sont les fers de lance de la transition énergétique et accompagnent les communes en ce sens.

Avec l'aide financière de partenaires publics, Cesson rénove ses bâtiments communaux. Les écoles sont les premiers bâtiments concernés pour améliorer le confort thermique des élèves et des enseignants.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Sud Parisienne accompagne les collectivités, dont Cesson, pour conseiller et sensibiliser à l'efficacité énergétique.

Quelques actions déjà réalisées

- L'extinction des lampadaires et points lumineux de 1h30 à 4h du matin.
- L'obtention du trophée Zéro Phyt'eau (attribué par la Seine-et-Marne) pour avoir arrêté d'utiliser des produits phytosanitaires.
- Les massifs fleuris arrosés avec de l'eau issue de récupérateurs d'eau de pluie.

Les objectifs

- Réduire les consommations énergétiques
- Améliorer la gestion et la qualité de l'eau
- Favoriser le recours aux énergies bas carbone

Les 5 actions

- **Améliorer le suivi de la consommation d'énergie des bâtiments communaux**

Un outil performant sera utilisé pour améliorer le suivi de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et ainsi réduire l'impact énergétique.

- **Mettre en place un programme de réduction et de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux**

Les bâtiments communaux (écoles, mairie, centre technique municipal, etc.) bénéficieront d'un programme pour réduire la consommation énergétique, notamment grâce à une meilleure isolation.

- **Proposer un concours scolaire sur les économies d'énergie**

La mairie proposera aux écoles d'organiser un concours scolaire sur les économies d'énergie, qui durera une semaine, et aura pour but de sensibiliser les enfants à la réduction de la consommation énergétique.

- **Inciter à la rénovation des logements individuels**

Les habitants seront incités à rénover leur logement individuel grâce à une meilleure communication sur les aides et les moyens disponibles.

- **Inciter à la mise en place de récupérateurs d'eau**

Les habitants seront invités et aidés à mettre en place des récupérateurs d'eau, pour réduire leurs factures et améliorer la gestion de l'eau.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les problématiques identifiées

Un accès aux commerces locaux à consolider. La présence de commerces locaux participe au dynamisme de la ville et favorise le lien social. Elle prouve la vitalité et l'attractivité d'une commune.

Cesson bénéficie de plusieurs zones commerçantes, dans le centre-ville, à Cesson-la-Forêt, à la gare et au nord de la Plaine du Moulin à Vent. Selon le questionnaire distribué aux habitants, les commerces de proximité sont les premiers lieux de consommation fréquentés par les Cessonnais.

La crise sanitaire est venue renforcer cet attachement aux petits commerces. 67% des consommateurs souhaitent les soutenir davantage³². La commune a un rôle à jouer dans la valorisation des commerces de proximité, ainsi que la mise en relation entre les habitants et leurs commerçants.

Des commerces concurrencés et touchés par la crise. Malgré le soutien des Français, le Covid-19 a été fatal pour de nombreux commerçants. 12 000 commerces ont fait faillite en France entre mars et juin 2020³³, avec les fermetures successives.

En parallèle, le chiffre d'affaires du e-commerce est en hausse. Il a connu une progression de 8,5 % entre 2019 et 2021³⁴, qui s'explique en grande partie par la crise sanitaire qui a obligé les consommateurs à trouver des alternatives à leurs points de vente habituels. Amazon est le premier site de e-commerce en nombre de clients (51,1 %) ³⁵.

Un enjeu de numérisation des commerces. Les consommateurs attendent de plus en plus que les commerces de proximité offrent un service d'achats en ligne (68 % des e-acheteurs)³⁶. Bien que la plus-value d'un site internet ou d'une page sur les réseaux est prouvée, la numérisation des commerces a un coût et demande un savoir-faire spécifique. À Cesson, les 18-29 ans sont 45 % à considérer la numérisation des commerces comme prioritaire contre 19 % pour les plus de 75 ans³⁷.

Le champ d'action de la mairie

- Le développement économique est une compétence attribuée à la région et qui est également exercée par Grand Paris Sud.
- La ville de Cesson peut favoriser l'implantation de commerces grâce à ses politiques d'aménagement, améliorer l'attractivité des zones commerçantes mais ne peut pas forcer une entreprise à s'installer.

quelques actions déjà réalisées

- La collaboration avec les commerçants volontaires pour Pâques 2021 (création d'un itinéraire dans le centre-ville de Cesson avec oeufs décoratifs dans les vitrines des commerces)
- L'opération "ramassage des mégots" en partenariat avec les commerçants (distribution de bons de réduction à chaque bouteille de 50 cl ramenée par les habitants)

32 Salesforce, 2020

33 L'échocommerces, 2020

34 Fevad iCE

35 Étude Fevad / Médiamétrie

36 Baromètre Fevad / Médiamétrie, août 2020

37 Annexe n°2 du Plan Local de Développement Durable

Les objectifs

- Impliquer les acteurs économiques dans la vie de la commune
- Développer l'engagement solidaire et environnemental des acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité des commerces locaux

Les 5 actions

- **Organiser une journée portes-ouvertes des commerces**

Une journée portes-ouvertes des commerces sera organisée pour faire découvrir les métiers des commerçants et inciter les habitants à aller découvrir leurs commerces de proximité.

- **Faire participer les commerces aux événements de la ville et aux actions solidaires**

Les commerçants font partie intégrante de la vie de la commune. Il s'agit de les valoriser en les faisant participer, sur la base du volontariat, à des événements et des actions solidaires.

- **Améliorer la signalétique en faveur des commerces**

Des panneaux seront installés pour valoriser les commerces et indiquer leur emplacement.

- **Ouvrir une boutique éphémère**

Une boutique éphémère est un point de vente temporaire, sur quelques jours ou quelques semaines. Elle permettra à des producteurs locaux et à des petits commerçants de tester leurs produits.

- **Installer des décorations éphémères autour des commerces**

Les décorations éphémères permettent d'animer la rue pendant quelques semaines, pour créer un espace agréable et une expérience marquante autour des commerces. Elles peuvent avoir pour objectif de sensibiliser à des causes (environnement, santé, etc.).

LE LIEN SOCIAL

Les problématiques identifiées

Des liens sociaux freinés par la crise sanitaire. Pour freiner la circulation du virus, des mesures de distanciation sociale ont été prises partout dans le monde. Confinements, fermetures des lieux de culture et de loisirs, restriction dans les rassemblements, gestes barrière, l'ensemble des outils pour gérer la crise sanitaire a pour conséquence de réduire le lien social physique.

Ces mesures ont permis de réinventer les liens sociaux, notamment par le numérique. En 2020, 88 % des Français ont utilisé un ordinateur contre 76 % en 2019³⁸. Néanmoins, la fracture numérique est encore une réalité, bien qu'elle soit difficile à quantifier. L'INSEE estime que 11 à 13,4 millions de Français sont concernés.

Aussi, l'isolement relationnel est un phénomène en forte hausse. En 2010, 9 % de la population française se trouvaient en situation d'isolement contre 14 % en 2020³⁹. Les personnes âgées sont les plus touchées par le manque de sociabilité mais les jeunes sont de plus en plus nombreux à le subir. Les confinements ont cependant eu un impact relatif sur ces personnes, qui les ont mieux supportés que la moyenne.

Des relations intergénérationnelles à maintenir. 91 % des Français estiment que les relations intergénérationnelles sont importantes pour la construction personnelle d'une personne⁴⁰. La crise sanitaire a eu pour effet de recréer du lien entre les générations, notamment pour apporter de l'aide aux personnes âgées. Ces relations sont nécessaires à la lutte contre l'isolement des anciens et permettent le partage d'expériences. Par

ailleurs, favoriser le lien intergénérationnel est la deuxième priorité identifiée par les Cessonnais⁴¹.

Des habitants qui veulent se rencontrer.

Les consultations menées à Cesson ont montré une volonté des habitants de se rencontrer, au-delà de leur quartier. La voie ferrée qui traverse la ville constitue une barrière entre les quartiers, bien qu'ils soient reliés par des routes et des chemins. Ainsi, il semble nécessaire de renforcer la cohésion entre les habitants, indépendamment de l'endroit où ils vivent.

Le champ d'action de la mairie

Le lien social n'est pas une compétence des collectivités territoriales. La commune peut néanmoins y participer en favorisant les lieux de rencontres (aires de jeux, tiers-lieu, jardins partagés, etc.) et en mettant en place des actions pour créer des échanges entre les habitants.

Quelques actions déjà réalisées

- Des lotos à la maison de retraite avec le Conseil Communal Enfants
- Des « thés dansants » au gymnase (Conseil Communal Enfants avec les seniors volontaires)
- Un concours de pâtisserie pour les enfants
- Une après-midi autour du jeu de société organisée par l'antenne jeunes avec Vert-Saint-Denis et le Conseil Communal Jeunes

38 Crédoc

39 Crédoc pour la Fondation de France

40 Étude Ifop pour La France Mutualiste

41 Annexe n°2 du Plan Local de Développement Durable

Les objectifs

- Permettre aux habitants de se rencontrer
- Renforcer la cohésion entre les habitants
- Favoriser le lien intergénérationnel

Les actions

- **Organiser des rencontres intergénérationnelles**

Les rencontres intergénérationnelles permettent de croiser les expériences entre plus jeunes et plus âgés et de lutter contre l'isolement des anciens.

- **Créer de nouveaux jardins partagés et/ou familiaux**

Les jardins partagés et familiaux participent au renforcement du lien social et au partage d'expériences liées au jardinage. Il existe différents modèles de jardins collectifs : des parcelles peuvent être louées par les habitants ou être totalement partagées.

- **Installer des boîtes à livres**

La boîte à livres est un élément de mobilier urbain qui permet aux habitants de déposer des livres dont ils ne veulent plus et d'en récupérer de nouveaux.

- **Installer un équipement jeunesse dans la Plaine du Moulin à Vent**

Les consultations pour le Plan Local de Développement Durable ont mis en évidence l'envie des jeunes d'avoir un espace adapté dans la Plaine du Moulin à Vent. Le projet sera discuté avec les habitants concernés.

- **Aménager des lieux de rencontres en extérieur**

Des lieux de rencontres seront aménagés pour permettre aux Cessonnois de profiter des espaces verts.

- **Développer des aires de jeux**

L'installation d'aires de jeux est demandée par les Cessonnois, notamment dans le quartier de Montbréau.

- **Mettre en place des chantiers participatifs**

Les chantiers participatifs sont des moments conviviaux qui permettent aux habitants de se rencontrer pour participer à des travaux.

- **Créer un tiers-lieu**

Un tiers-lieu est un espace de lien social qui permet aux habitants de mener leurs projets, d'organiser des événements.

- **Installer un mur d'expression libre**

Le mur d'expression libre s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'exprimer dans l'espace public via des graffitis.

- **Créer un espace de rencontres pour les habitants de Montbréau**

Les habitants de Montbréau ont fait remonter leur volonté d'avoir un espace de rencontres pour divers projets.

- **Promouvoir le système d'échange local**

Le système d'échange local est vecteur de lien social : il permet aux habitants d'échanger des services ou des biens, selon leurs besoins. Ce système participe à l'économie sociale et solidaire.

LES SOLIDARITÉS

Les problématiques identifiées

Un territoire en proie au désert médical.

Le département de la Seine-et-Marne se situe au 97^{ème} rang national (sur 101 départements) en nombre de généralistes exerçant sur le territoire⁴². Cette problématique est moins forte autour de Melun, qui bénéficie d'un nombre supérieur de médecins par rapport aux zones rurales du département. Cependant, l'accès aux soins reste une préoccupation majeure. Dans le questionnaire, il s'agit de la priorité en matière de solidarités selon les Cessonnais⁴³.

Une précarité renforcée avec la crise sanitaire.

Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, environ 9 millions, n'a pas augmenté en 2020 malgré la crise sanitaire⁴⁴. En revanche, les associations d'aide alimentaire ont enregistré une nette hausse de bénéficiaires (+7,3 %) et des visites plus régulières de la part des personnes déjà familières. Les personnes seules, les familles monoparentales, les travailleurs précaires et les jeunes de moins de 25 ans sont les catégories qui ont le plus eu recours à l'aide alimentaire pendant cette période⁴⁵.

Cette contradiction entre le nombre stable de personnes en situation de pauvreté et la hausse de bénéficiaires dans les associations d'aide alimentaire s'explique par le fait que la crise sanitaire a renforcé la précarité des personnes vivant déjà sous le seuil de pauvreté mais n'a pas nécessairement plongé de nouveaux foyers dans cette situation.

À Cesson, 6 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,6 % en France⁴⁶.

Un tissu associatif à entretenir. À Cesson, et plus largement à Sénart, le tissu associatif est particulièrement fourni et vivant. De nombreuses associations agissent dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'environnement, des solidarités, etc.

Elles sont les forces vives de la commune, par leur implication au quotidien auprès des habitants et leur participation aux événements.

Pourtant, elles font face à des enjeux qui les obligent à s'adapter. Le Covid-19 a transformé les relations entre bénévoles et a marqué un arrêt des activités pendant plusieurs mois pour la plupart d'entre elles. La crise sanitaire a aussi renforcé l'utilisation du numérique pour attirer et fidéliser les bénévoles, alors que 84 % des dirigeants associatifs ont avoué connaître des difficultés dans ce domaine⁴⁷.

Même si les plus de 65 ans sont plus engagés dans les associations par rapport aux autres générations (31 %), les 15 - 35 ans enregistrent une forte progression dans leur volonté de faire du bénévolat⁴⁸. Les associations, malgré les difficultés auxquelles elles font face, ont encore de l'avenir devant elles.

Le champ d'action de la mairie

L'action sociale est une attribution de la mairie, au travers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il a pour objectifs de soutenir le maintien des personnes âgées à domicile, d'aider les personnes en situation de précarité et d'accompagner les habitants dans leurs démarches d'obtention d'aides sociales. Le CCAS organise notamment le portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

La santé est une compétence de l'État. Il s'appuie sur les Agences Régionales de Santé (ARS) qui mettent en œuvre la politique nationale dans les territoires. De plus en plus, les collectivités territoriales agissent pour pallier le manque de professionnels de santé. Cesson a été à l'initiative d'une Maison de Santé (Simone Veil) qui rassemble plusieurs professionnels.

42	URPS	47	Étude "La place du numérique dans le projet associatif" par Solidatech et
43	Annexe n°2 du PLDD		Recherches & Solidarités, 2019
44	INSEE	48	France Bénévolat, L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France,
45	INSEE et DREES		de 2010 à 2019
46	INSEE		

quelques actions déjà réalisées

- Des collectes solidaires à l'initiative des Conseils Communaux Jeunes et Enfants
- Une Maison de Santé (Simone Veil)
- Des portages de repas pour les personnes en perte d'autonomie

Les objectifs

- Lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalité
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie
- Accompagner les associations dans la mise en oeuvre de leurs actions

Les 10 actions

- **Mettre en place un observatoire de la pauvreté**

Afin d'aider les ménages en situation de précarité et d'anticiper une possible hausse du taux de pauvreté, un observatoire de la pauvreté sera mis en place pour proposer des actions concrètes.

- **Proposer d'installer une boîte à lettres dans les écoles et les gymnases pour lutter contre les violences**

Des boîtes aux lettres seront proposées dans les écoles et les gymnases afin que les enfants décrivent les situations difficiles qu'ils vivent dans le cadre familial ou scolaire. Les mots seront ensuite transmis à une association pour détecter et prendre des mesures si des violences sont constatées.

- **Accompagner les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne**

Les habitants, notamment les plus âgés, peuvent connaître des difficultés pour effectuer leurs démarches en ligne. Il est proposé de les accompagner en ce sens pour qu'ils gagnent en autonomie.

- **Créer une réserve de bénévoles**

Pour soutenir les associations dans leurs actions, un appel à bénévoles sera lancé par la mairie. Il leur sera alors proposé de participer ponctuellement à des activités selon les besoins des associations.

- **Mettre à disposition un logement d'urgence**

Un logement d'urgence sera mis à disposition pour la mairie pour héberger des familles en cas d'incidents ou de dégâts dans leur habitation et pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

- **Assurer la continuité de la chaîne de déplacement pour les personnes à mobilité réduite**

Les efforts quant à la mise en accessibilité des bâtiments et de l'espace public seront renforcés pour permettre aux personnes en situation de handicap de circuler le plus facilement possible en toute autonomie.

- **Mettre en place une politique de prévention santé**

En lien avec la communication et les professionnels de santé exerçant sur la commune, une politique de prévention santé sera mise en place.

- **Assurer la continuité de la Maison de Santé Simone Veil**

La Maison de Santé Simone Veil est un atout pour la commune : elle permet aux habitants d'avoir accès à plusieurs professionnels de santé exerçant dans le même bâtiment. La priorité est d'en assurer le bon fonctionnement et de travailler pour maintenir le plus de professionnels possibles.

- **Créer un "Plan maintien à domicile des personnes âgées"**

Les personnes âgées souhaitent vieillir à leur domicile en restant autonomes. La ville de Cesson les accompagnera en ce sens en développant un plan spécifique au maintien à domicile.

- **Organiser des collectes solidaires**

Des collectes de dons seront organisées à destination des associations locales et nationales.

LA GOUVERNANCE

Les problématiques identifiées

Un cadre précis à définir. Pour définir un système de gouvernance plus participatif et représentatif de la population, un cadre précis est à définir au préalable puisque tout ne peut pas être décidé avec le plus grand nombre. Cela suppose de déterminer le pouvoir décisionnel de chaque acteur et les limites de la participation. Avant de mettre en place un projet, il est possible de demander un avis consultatif à la population concernée ou d'aller plus loin dans le partage de la prise de décision. Néanmoins, chaque étape doit être définie et cadrée pour assurer la transparence.

La représentativité de tous les habitants à garantir. La participation citoyenne se heurte à la problématique de représentativité des habitants. Chaque public a ses canaux de communication favoris et en exclut d'autres. Par exemple, l'utilisation du numérique n'est pas partagée par tous mais permet de toucher des personnes qui sont moins habituées à la lecture du journal municipal. Ainsi, faire participer la population dans la vie municipale demande de réfléchir à plusieurs manières d'entrer en contact avec elle. La multiplication des canaux de communication a tout de même ses limites : elle peut s'avérer chronophage et ne garantit pas nécessairement la représentativité de l'ensemble des Cessonnois.

La volonté des habitants d'être entendus. Selon les Cessonnois, la priorité en matière de démocratie participative est d'aller à la rencontre de la population plus régulièrement. Cette volonté est de plus en plus forte avec l'âge : il s'agit de la priorité pour seulement 30 % des 18 à 29 ans contre 74,1 % des 75 ans et plus. Les plus jeunes souhaitent davantage de dispositifs de concertation en ligne⁴⁹. Les résultats du questionnaire montrent la nécessité partagée de renforcer l'écoute auprès des habitants, néanmoins par des moyens différents selon les générations.

Le champ d'action de la mairie

Les élus peuvent utiliser plusieurs outils pour associer la population, de manière consultative ou décisionnelle. Ils ont le champ libre pour décider du degré de participation de la population aux projets. Cependant, des consultations doivent être obligatoirement organisées dans plusieurs cadres, notamment celui de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

quelques actions déjà réalisées

- Des réunions publiques en amont de la réhabilitation du parc urbain
- Des consultations pour élaborer le Plan Local de Développement Durable
- Des Conseils Communaux Jeunes et Enfants

49 Annexe n°2 du Plan Local de Développement Durable

Lef objectifs

- Inciter les habitants à devenir acteurs de leur ville
- Rendre plus transparentes les décisions prises par les élus
- Faire participer les habitants à la prise de décision

Lef 8 actions

- **Créer des conseils consultatifs thématiques**

Les conseils consultatifs thématiques auront pour vocation de consulter les habitants concernés par un projet, avant sa mise en place. Ces conseils auront une durée limitée.

- **Mettre en place une plateforme de démocratie participative en ligne**

Une plateforme de démocratie participative en ligne sera mise en place pour permettre une participation facilitée pour les Cessonnois habitués au numérique.

- **Créer un comité du développement durable**

Le comité de développement durable sera composé d'élus, d'habitants et de jeunes des Conseils Communaux Jeunes et Enfants. Il aura pour rôle de suivre et d'aider à la mise en œuvre des actions.

- **Mettre en place un budget participatif**

Un budget participatif sera proposé aux habitants afin qu'ils puissent devenir des porteurs de projets.

- **Mettre en place un stand d'élus à chaque manifestation et une fois par mois au marché**

Pour rencontrer et écouter les habitants, les élus seront présents à chaque manifestation et au marché une fois par mois.

- **Organiser des rencontres entre élus et habitants dans chaque quartier**

Les élus se déplaceront dans chaque quartier pendant le mandat pour échanger sur les problématiques des habitants.

- **Mettre en place un outil de suivi des actions du Plan Local de Développement Durable**

Les actions du Plan Local de Développement Durable seront listées sur le site internet de la ville et seront mises à jour régulièrement pour en suivre l'avancée.

- **Refondre le site internet**

Le site internet de la ville sera refondé en portant l'attention sur la transparence des décisions publiques et l'accessibilité.



LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ACTIONS

La mise en œuvre des actions

La mise en œuvre des 80 actions du Plan Local de Développement Durable demande une mobilisation générale impulsée par la mairie. Les parties prenantes (associations, habitants, élus, entreprises, institutions, etc.) seront invitées à participer à la réalisation des actions qui les concernent.

- Une fiche par action sera créée afin de définir :
- Les contours précis de l'action
- Les partenaires
- Le budget alloué et les subventions potentielles
- Le calendrier
- Les garants de sa mise en œuvre

La mise en place opérationnelle sera transversale à l'ensemble des services de la ville.

Le suivi des actions

La méthode de suivi des actions a pour objectifs de permettre à tous les habitants d'accéder aux avancées en temps réel et de mobiliser le plus grand nombre à la mise en œuvre.

L'ensemble des canaux de communication seront utilisés pour partager les informations essentielles, en premier lieu le Cesson Infos et le site internet. La rubrique "Développement Durable" du site sera alimentée régulièrement. Les actions y seront listées avec un indicateur qui montrera son avancée.

Ensuite, un comité de développement durable sera créé. Constitué d'élus, d'habitants et d'élus des Conseils Communaux Jeunes et Enfants, il aura pour but de diffuser l'information sur le Plan Local de Développement Durable et d'assurer le suivi des actions.

Enfin, une présentation annuelle des avancées sera faite en conseil municipal.



contacts :

Adresse email : developpementdurable@ville-cesson.fr

Facebook : @Villedecesson

Instagram : cesson_jeunesse